



# PROCES VERBAL

## COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion restreinte du : 17 Novembre 2022

Présidence : M. Daniel **Alexandre**

Présents : MM Jean Louis **ROUSSEAU**- Bernard **BOSCHINI**

### FORFAITS GENERAL

**District 4 Groupe A  
Borussia Faverolles**

La commission prend connaissance du mail de Borussia Faverolles, en date du 12 Novembre l'informant de son forfait général pour le reste de la saison

En conséquence, la section décide de déclarer l'équipe de Borussia Faverolles en FORFAIT GENERAL en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera, les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

**Droits administratifs de 70 € au débit du club de Borussia Faverolles**

### PROCEDURE D'APPEL

**Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football ( article 190 de RG de la FFF ) et ce, dans les délais de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)**

Le Président

D. ALEXANDRE

Le Secrétaire

B. BOSCHINI